

PRÉFECTURE DE RÉGION LORRAINE  
**RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DES EAUX**  
SECRÉTARIAT DU COMITÉ TECHNIQUE DE L'EAU

**POLLUTION DE LA SEILLE**  
du 16 mai 1990  
Synthèse, Conséquences



*Aval du pont d'Abbaubert le 16 mai 1990 (Gendarmerie de Nomeny)*

Patrick LAMBERT  
**DQA**

## AVERTISSEMENT



La pollution de la Seille en juin 1990 a eu une **résonance** particulière. L'**hécato**mbre piscicole, les difficultés rencontrées pour évaluer rapidement la nature de la pollution et ses conséquences sur les usages, sa médiatisation alors que se tenaient les assises régionales de l'eau, ont donné à cet événement une audience dépassant le cadre régional.

Alors que cette pollution accidentelle est maintenant oubliée, que ses conséquences les plus brutales semblent réparées, il a paru intéressant de rassembler l'essentiel des informations la concernant et d'en tirer des enseignements sur la façon de traiter des cas similaires. Tel est l'objectif essentiel de cette contribution.

*Cette étude a été réalisée avec la participation financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.*

Elle reprend les conclusions **des** études suivantes :

- Lu Seille Campagne **d'étude hydrobiologique** pour 1990 réalisée par le laboratoire **d'Ecologie** de l'Université de METZ.
- Etude Piscicole : la Seille 24 et 25 septembre 1990 réalisée par le Conseil Supérieur de la Pêche.

# SOMMAIRE

	<i>Page</i>
<b>A - POLLUTION DE LA SETLLE</b>	
1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS	1
1.1. Chronogramme	1
1.2. Graphique distance - temps	4
1.3. Météorologie	6
2. SYNTHÈSE DES ANALYSES	6
2.1. Analyses physico-chimiques	6
2.2. Analyses bactériologiques	6
2.3. Tests daphnies	8
2.4. Toxicité de l'ammoniac	8
3. LOCALISATION	8
4. QUANTITÉ DÉVERSÉE	8
5. NATURE DE LA POLLUTION	9
5.1. Pollution industrielle	9
5.2. Pollution domestique	9
5.3. Pollution agricole	9
6. CONCLUSION	10
<b>B - CONSÉQUENCES DE LA POLLUTION</b>	11
1. IMPACT DE LA POLLUTION SUR LE MILIEU NATUREL	11
1.1. Impact sur les végétaux	11
1.2. Impact sur les macro-invertébrés	11
1.3. Impact sur les poissons	11
2. MESURES COMPENSATOIRES	12
2.1. Propositions	12
2.2. Réalisations	12
3. ESTIMATION DU COUT DE LA POLLUTION	13
3.1. Évaluation du préjudice piscicole	13
3.2. Dépenses des services	13
<b>C - ENSEIGNEMENTS À EN TIRER</b>	15

## A - POLLUTION DE LA SEILLE

### 1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

#### 1.1. Chronogramme de la pollution de la Seille entre le **16/05/1990** et le **21/05/1990**

##### Mercredi 16/05 :

- à 10 h 00 des poissons vus en train de mourir au pont d'**ABAUCOURT/SUR/SEILLE** par les Gendarmes de Nomeny.
- à 11 h 00 et 11 h 45 prélèvements par les gendarmes de Nomeny au pont d'**ABAUCOURT/SUR/SEILLE** ; les analyses du CEMAGREF parvenues le 23 mai montrent une forte **DCO** et des teneurs en NH<sub>3</sub>, toxiques pour le poisson.
  
- à 13 h 00 prélèvements par les gendarmes de Nomeny à **MAILLY/SUR/SEILLE** ; les analyses du CEMAGREF parvenues le 23 mai montrent que le flux de pollution est déjà passé à **MAILLY/SUR/SEILLE**.  
(Aucune différence significative entre l'amont et l'aval du rejet du ruisseau collecteur des **égouts** de MAILLY). La qualité de la Seille reste médiocre mais compatible avec la survie du poisson
- à 17 h 10 les prélèvements de la D.D.A.F. 57 analysés par leur soin à l'aide de matériel de terrain et par le CEMAGREF (résultats parvenus le 25 juin) montrent une forte pollution azotée à "la ferme Chanterelle" (amont de NOMENY) analogues à celles observées à ABAUCOURT-SUR-SEILLE.
- à 17 h 45 et 18 h 00, les analyses de la D.D.A.F. 57 effectuées avec du matériel de terrain donnent une situation normale au Moulin de **MAILLY/SUR/SEILLE** et au lieu-dit "Trou de la Carpe" de PHLIN.
  
- Un relevé dans la journée par les gendarmes de Nomeny indique que quelques cadavres de poissons sont vus jusqu'à PHLIN ("Trou de la Carpe") mais aucune mortalité au pont de **THEZEY-SAINT-MARTIN**.

. Installation par les pompiers de Pont-A-Mousson d'un barrage anti-pollution dans la matinée à la "ferme Chanterelle" (amont de NOMENY) puis un autre en fin d'après-midi à CLEMERY ("ferme du Moulin").

##### Jeudi 17/05 :

- à 8 h 00, les pompiers de Pont-A-Mousson observent des
- poissons morts à MORVILLE.
- dans la soirée, rien à signaler à CHEMINOT.

. Installation par les pompiers de Pont-à-Mousson d'un barrage anti-pollution puis d'un **barrage** en grillage très efficace pour retenir les poissons au niveau de la passerelle de MORVILLE.

. Enquête infructueuse des gardes-pêche de Meurthe et Moselle et gendarmes de Nomeny pour retrouver des traces au bord de la rivière en amont de PHLIN. Recensement des pesticides utilisés chez les agriculteurs du secteur.

. Collecte des poissons morts par les pompiers de Pont-A-Mousson.

## C - LES ENSEIGNEMENTS A TIRER

### 1. Organisation administrative

La police des eaux sur l'ensemble du bassin de la Seille est exercée depuis 1989 par la DDAF de la Moselle dans les deux départements concernés (Meurthe et Moselle et Moselle). Ceci a été un élément favorable pour le suivi de la pollution par la DDAF dès que celle-ci a été alertée le 16 mai.

Cette rationalisation de la police des eaux n'a pas été transposée au niveau de la police de la pêche qui est encore gérée dans un cadre départemental strict.

Une meilleure synergie en police des eaux et police de la pêche est à rechercher.

### 2. Transmission de l'alerte

Au niveau de l'alerte, une difficulté rencontrée a été celle de l'information du département aval par le département amont. Dans le cas présent, l'alerte enregistrée au niveau du Département de Meurthe et Moselle n'a pas été immédiatement répercutée au niveau de la Moselle, ce qui a conduit à considérer, un moment, qu'il y avait deux pollutions distinctes. Ceci doit conduire à un renforcement de la coordination entre départements voisins.

Des difficultés similaires ont été récemment rencontrées dans d'autres secteurs du bassin (Bassin de la Meuse notamment).

Il semble qu'une des raisons du défaut de l'alerte en direction des départements situés à l'aval soit la difficulté d'apprécier l'importance de la pollution. Beaucoup de pollutions sont déclarées et en l'absence d'évaluation de leur importance, certains services hésitent à engager des procédures jugées lourdes.

Une concertation entre les Services interministériels des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile (SIACEDPC) appartenant à un même sous-bassin devrait s'engager pour mettre au point les protocoles d'alerte entre départements voisins.

### 3. Evaluation de la pollution - Coordination

Cet événement, comme d'autres dans le passé, rappelle la nécessité de disposer au niveau de chaque département d'une cellule d'évaluation et de coordination. Cette cellule, placée sous la responsabilité du SIACEDPC, aurait pour tâche d'évaluer l'importance et la nature de la pollution, de suivre son évolution, d'évaluer les risques et de proposer les mesures d'urgence à prendre. Sa composition de taille variable en fonction de l'évènement devrait rassembler des compétences préalablement déterminées qui seraient sollicitées en tant que de besoin.

### 4. Astreinte dans les services et les laboratoires

Cette pollution a confirmé la nécessité de disposer rapidement d'informations sur la nature et l'importance de la pollution. Indépendamment de l'astreinte des services de police des eaux qui mérite d'être précisée, le problème essentiel est celui de la disponibilité des laboratoires en période de congés de fin de semaine. Dans le cas présent, les premiers résultats concluant à une absence de pesticides ont été connus tardivement ce qui a été très

Cette question pourrait être ~~étudiée~~ au niveau du bassin par un groupe de travail issu de la ~~Mision~~ déléguée de bassin qui s'adjoindrait les compétences nécessaires.

## 5. Gestion de l'Information

La pollution de la Seille a été largement exploitée par les médias, principalement la presse locale qui a sollicité fortement les services concernés. La ~~régle~~ est que l'information aux médias soit communiquée par la Préfecture mais il est impossible d'éviter la communication d'informations par d'autres canaux : collectivités, associations.

Une telle situation peut conduire à une véritable désinformation sur l'origine, la nature et les conséquences de la pollution et enaainer des conséquences ~~préjudiciables~~ à la gestion de la crise.

Cette réserve de l'administration est de moins en moins comprise à l'extérieur et il paraît souhaitable de communiquer plus largement pour éviter la diffusion d'hypothèses erronées. La cellule d'évaluation (cf point 3) pourrait être le lieu d'élaboration de communiqués de presse diffusés par la Préfecture.